

■ **SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE**

Un projet Cœur de ville autour de la renaturation de l'Yvette

Afin de répondre aux exigences de l'État en termes de logements, la municipalité a lancé un grand projet cœur de ville visant à créer 80 logements dont 27 logements sociaux, une crèche de 30 berceaux, une halte-garderie, un local associatif, deux commerces et une maison médicale.

Nouvelle mouture du projet validée

Un chantier qui n'a pas fait l'unanimité chez les Saint-Rémois. Un collectif s'est créé pour dénoncer ce projet, mettant en avant un risque accru d'inondations dû à la densification de la zone urbaine, car par le passé la ville a déjà souffert de 2016 et 2018 de fortes inondations. (Lire ci-dessous)

La préfecture, qui avait validé les permis de construire, a, quelques mois plus tard, pris un arrêté faisant opposition au projet en s'appuyant sur le non-respect de la loi sur l'eau. Le projet a été retravaillé pendant plusieurs mois avec le promo-

teur et le syndicat de l'Yvette. Le 8 août dernier, la préfecture a rendu un avis favorable.

« Une première en centre-ville »

« C'est une bonne nouvelle d'autant que la nouvelle mouture du projet va permettre de repenser le cœur de ville autour de l'Yvette. Pour permettre des extensions de crues, deux terrains communaux vont être réhabilités par le SIAHVY (Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette), pour un coût de 2 millions d'euros pris en charge par le promoteur du projet. Le parking du gymnase sera agrandi, désimpermeabilisé et arboré. Quant au jardin public, il sera remodelé avec un accès sur les berges de l'Yvette », détaille le maire Dominique Bavoil.

Avant d'ajouter : « Tout le cœur de ville se repense autour de la rivière, à laquelle on va redonner son lit natu-

rel, justement pour prévenir les inondations et c'est une première en centre-ville ! Évidemment cela rentre aussi dans le cadre d'un projet global qui part de Chevreuse pour aller jusqu'à Gif-sur-Yvette », se réjouit le maire.

Les travaux de requalification de l'Yvette débuteront en octobre et devraient durer 6 mois.

Quant à la première tranche du projet Cœur de Ville, elle sera terminée début 2023 avec la livraison des 55 premiers logements (dont 12 sociaux), de l'espace de vie sociale et de la crèche de 39 berceaux « qui sera très utile pour les habitants car nous manquons de places pour la petite enfance. ». La deuxième tranche, qui comprend 16 logements sociaux, la maison médicale et deux commerces (une supérette et une brasserie de qualité avec une terrasse donnant sur la rivière), démarrera l'année prochaine.



Le maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Dominique Bavoil, se réjouit de la solution trouvée avec le promoteur du projet Cœur de Ville et le syndicat de l'Yvette pour la poursuite du projet qui se fera « autour de la renaturation de l'Yvette ».

M.V.

UN COLLECTIF DÉNONCE. « Construire en zone inondable, c'est criminel »

Un collectif de riverains et d'associations de protection de l'environnement s'est monté il y a plusieurs années contre le projet cœur de ville du promoteur NACARAT. Une aberration selon eux, au regard des fortes inondations vécues par les Saint-Rémois en 2016 et 2018, certains ayant eu jusqu'à 1 mètre d'eau dans leur maison. « Avec ce projet, lors des prochaines inondations, qui ne manqueront pas de se produire, la situation sera bien pire et touchera un nombre beaucoup plus important de personnes en centre-ville ! », prévoit le collectif via une lettre ouverte distribuée aux habitants.

Depuis fin 2021, il a déposé trois recours devant le tribunal administratif de Versailles et en mai dernier, une procédure pénale a été initiée devant le tribunal de Nanterre.

Riverains et associations de protection de l'environnement ont dénoncé « de nombreux manquements. » « Le promoteur a commencé à construire sans autorisation administrative au titre de la loi sur l'eau et il a poursuivi depuis un an, malgré un arrêté d'opposition au projet. C'est la politique du fait accompli », note le collectif.

Si aujourd'hui le troisième dossier loi sur l'eau a été validé par la préfecture en août der-



En 2016 puis en 2018, d'importantes inondations ont touché la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. (Archives) Un collectif de riverains s'oppose au projet cœur de ville depuis plusieurs années.

nier, le collectif reste dubitatif voire très remonté contre cette validation. « Ça a été rendu possible car la commune, avec l'aide du SIAHVY, a donné au promoteur NACARAT le jardin public derrière l'église, espace convivial de rencontre à St-Rémy, ainsi que le parking du C3R pour en faire des zones d'expansion des crues pour compenser les m³ pris à la crue de l'Yvette. »

Or, selon le collectif, cette solution pose plusieurs problèmes de taille. « D'une part, ça signifie que des parcelles publiques sont mobilisées pour

un projet privé qui n'a pas su voulu trouver de compensation sur sa propre parcelle, en réduisant son emprise au sol et donc sa rentabilité ! D'autre part, rien n'est fait pour le Rhodon. Pourtant, les constructions du projet immobilier occupent le lit majeur de deux cours d'eau, l'Yvette et le Rhodon ! »

« Le changement climatique prévoit des pluies torrentielles »

Et d'ajouter : « Concernant les m³ donnés en compensation, nous contestons que

des travaux prévus de longue date pour lutter contre les inondations (renaturation et retalutage des berges de l'Yvette et du Montabé, destruction de l'ancien restaurant scolaire et création d'une zone humide) soient réalisés maintenant pour le compte de NACARAT et comptabilisés dans les calculs de compensation ! Ces travaux sont déviés de leur objectif premier qui était de diminuer le risque inondation, bien présent déjà avant les constructions. »

Le collectif et les associations comptent bien poursuivre leur combat, notamment devant les tribunaux « pour mettre un terme à l'augmentation inacceptable du risque inondation mettant en danger les personnes et les biens. Le changement climatique prévoit des pluies torrentielles et des inondations, construire en zone inondable à la confluence de trois rivières qui débordent lors de précipitations importantes, c'est criminel ! Avec toutes les conséquences humaines et matérielles prévisibles ! De telles catastrophes, se produiront à Saint-Rémy, tôt ou tard. Qui alors sera responsable ? Les services de l'État ? Les élus ? Le promoteur ? »

■ **LA QUEUE-LES-YVELINES**

Le fondateur de la jardinerie Poullain décoré



Julien Denormandie, Aurore Bergé, la sous-préfète de Rambouillet, les maires de Jouars-Pontchartrain et de La Queue-les-Yvelines étaient présents à la cérémonie, vendredi, à La Queue-les-Yvelines.

Vendredi dernier, Philippe Poullain, le fondateur de la pépinière éponyme installée à La Queue-les-Yvelines, a reçu les insignes de Chevalier de l'ordre national du Mérite, en présence de l'ancien ministre de l'agriculture, Julien Denormandie et d'Aurore Bergé, la députée de la 10^e circonscription des Yvelines.

« Un parcours remarquable »

« Je suis fier de saluer un parcours remarquable d'un homme profondément humaniste, un chef d'entreprise exemplaire qui a très tôt compris les enjeux du

dérèglement climatique et l'impact du végétal. L'entreprise Poullain fait partie de notre territoire et de notre patrimoine avec la pépinière, les jardinerie, la serre aux papillons », a salué Aurore Bergé

« Je suis heureux d'avoir pu remettre l'insigne de Chevalier de l'ordre national du mérite à un homme qui a su créer une telle dynamique dans le végétal et l'horticulture, un agriculteur, un passionné, humble et respectueux de ses équipes », précise Julien Denormandie.